

Nouveau > À partir de septembre 2021

Pour garantir à tous une qualité d'accueil et limiter le gaspillage alimentaire, le règlement de la pause méridienne et de la restauration scolaire évolue.

- Vous pourrez réserver ou annuler la fréquentation 48h avant (en jours ouvrés) via le kiosque famille ou auprès du référent école.
- En cas d'absence, une carence de 2 jours est appliquée sur la facture, sauf exception prévue au règlement.
- En cas de non-respect du délai de réservation, un tarif majoré sera appliqué (voir tableau ci-dessous).

Consultez le règlement intérieur de la pause méridienne et de la restauration :
caen.fr/restauration-scolaire

Pour obtenir un tarif toujours adapté à vos ressources :

■ Si vous êtes affiliés à la CAF et que vous avez donné un consentement pour une mise à jour automatique, celle-ci est effectuée courant mars. Si votre situation évoluait avant cette date, ou si vous n'avez pas d'affiliation CAF ou n'avez pas autorisé cette mise à jour automatique il vous appartient de demander une actualisation en transmettant un justificatif de ressource à la Ville de Caen (pôle régie ou via le kiosque).

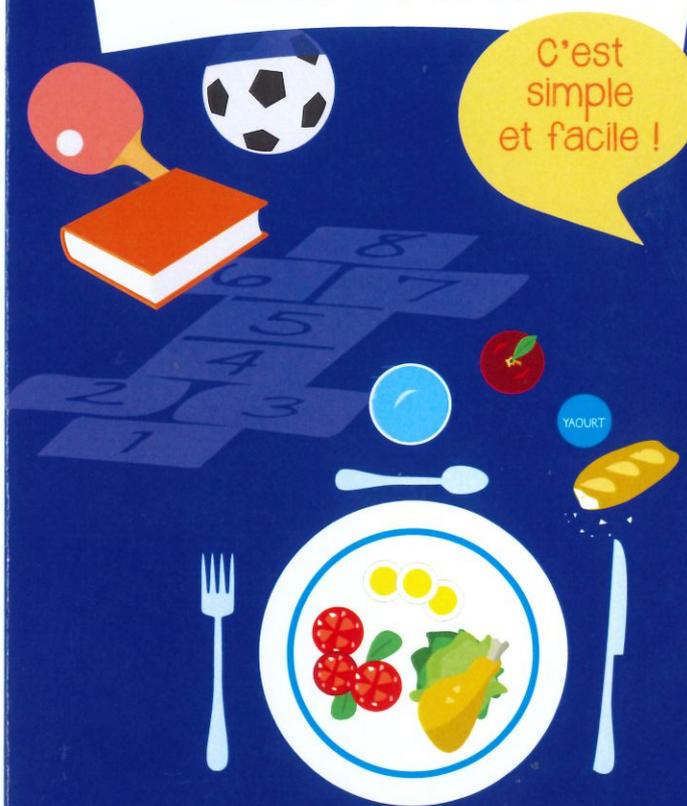
Tarifs 2021-2022

Quotient familial	Tarifs ordinaires	Tarifs majorés
De 0 à 249	0,41 €	0,62 €
De 250 à 349	1,71 €	2,57 €
De 350 à 449	2,32 €	3,48 €
De 450 à 599	2,97 €	4,46 €
De 600 à 749	3,60 €	5,40 €
De 750 à 899	3,83 €	5,75 €
De 900 à 1199	4,03 €	6,05 €
> 1 200	4,19 €	6,29 €
Hors commune	5,80 €*	8,70 €*

* à l'exception des élèves ULIS

**Pause méridienne,
restauration scolaire :
m'inscrire et régler
mes factures**

C'est simple et facile !



Démarches en ligne,
prélèvement automatique...

MODE D'EMPLOI

MODE D'EMPLOI



Comment régler vos factures ?

En seulement 2 étapes !

1

Chaque mois, recevez votre **FACTURE** :

■
Par mail



■
Par courrier



2 **RÉGLEZ** votre facture :

■ **Prélèvement automatique**
C'est simple et efficace !



■ **Règlement en ligne sur le Kiosque famille sur caen.fr**
C'est pratique et rapide !



■ **Règlement à la Mairie de Caen**
> au pôle Régie (Aile des Jardins, esplanade J.-M. Louvel)
> ou dans votre pôle de vie des quartiers



Kiosque famille

Un service simple et rapide !
Depuis caen.fr, votre espace personnel permet en quelques clics de faciliter vos démarches.

Sur cet espace dédié, vous pouvez :

- actualiser vos données personnelles et indiquer un changement d'adresse, de situation familiale ou de coordonnées
- consulter et régler vos factures : l'espace, entièrement sécurisé, assure un paiement en toute sérénité
- modifier votre calendrier de présence en restauration

Actions sur le mois de MARS

	semaine 10					semaine 11						
tarif	L	M	J	V	L	M	J	V	L	M	J	V
3,60 €	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>								



Pour vous connecter à votre espace personnel, munissez-vous de votre « numéro famille » qui figure sur votre facture.

Facilitez-vous la vie avec le prélèvement automatique ou le paiement en ligne !

Des moyens simples et efficaces pour régler vos factures en toute tranquillité.

■ **Le prélèvement automatique** a lieu le 8 du mois suivant la réception de la facture. Fournir un RIB au pôle Régie ou envoyez-le par mail à df-regie-scolaire@caen.fr.

■ **Le règlement en ligne**, en vous connectant à votre espace personnel et sécurisé du Kiosque

■ **En chèque ou en espèces** en se rendant au pôle Régie

Inscription : Ville de Caen - Direction de l'Éducation

Hôtel de Ville - Esplanade J.-M.-Louvel, 14000 CAEN
02 31 30 42 00 - DE-inscription-scolaire@caen.fr
Du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 14 h à 17 h sur rendez-vous uniquement

Facturation/ règlement : Ville de Caen - Pôle Régie

Aile des Jardins - Esplanade J.-M.-Louvel, 14000 CAEN
02 14 37 29 18 - df-regie-scolaire@caen.fr
Du lundi au jeudi de 9 h à 16 h 30